

Nogaro – Primaires de la droite et du centre

Sur le territoire de la communauté de communes



Nogaro – Primaires de la droite et du centre

Vincent Gouanelle, conseiller départemental du Grand-Bas-Armagnac, annonce ci-dessous les conditions dans lesquelles les élections primaires de la droite et du centre auront lieu.

Un seul bureau de vote pour toute la Communauté de communes du Bas-Armagnac : salle intercommunale à Nogaro (77, rue Nationale).

Communes concernées : Arblade-le-Haut, Bétous, Bourrouillan, Caupenne-d'Armagnac, Cravencères, Espas, Le Houga, Lanne-Soubiran, Laujuzan, Loubédât, Luppé-Violles, Magnan, Manciet, Monguilhem, Monlezun d'Armagnac, Mormès, Nogaro, Perchède, Sainte-Christie-d'Armagnac, Saint- Griède, Saint-Martin-d'Armagnac, Salles-d'Armagnac, Sion, Sorbets, Toujouse, Urgosse.

Chaque Français inscrit sur la liste électorale de sa commune peut voter. Il n'est pas nécessaire d'adhérer à un parti politique pour voter aux primaires.

Conditions de vote : se munir obligatoirement de sa carte d'identité, payer une contribution de 2 euros et signer une charte des valeurs.

Le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 19 heures sans interruption.